



Succession refusée, que devient le véhicule ?

Par **tralalabulle**, le **28/12/2009** à **16:29**

Bonjour,

Je fais actuellement les démarches nécessaires pour refuser une succession comportant plus de dettes que d'actif. L'actif comprend cependant un véhicule dont la valeur est estimée à 600€ et qui est garé chez moi. Renonçant à en devenir propriétaire j'ignore ce que je dois en faire. Je n'ai sans doute pas le droit de le vendre. Puis-je le détruire ? Merci beaucoup de m'éclairer sur ce sujet.

Par **Marion2**, le **28/12/2009** à **17:28**

Bonjour,

Avez-vous un notaire ? Si ce n'est pas le cas, demandez aux impôts ce que vous devez faire de ce véhicule.

Il est certain, que du fait du refus de succession, vous ne pouvez en aucun cas disposer de ce véhicule, ni le détruire.

Cordialement.

Par **tralalabulle**, le **28/12/2009** à **18:16**

Je n'ai pas de notaire. Merci de votre réponse. Je vais voir ce que les impôts me conseillent

de faire.